

Règlement de la balade

- Les participants à cette balade devront obligatoirement se conformer aux prescriptions du code de la route, être titulaire du permis de conduire en vigueur pour la moto et être assurés ; le port du casque est obligatoire.
- **Si le participant change de véhicule le jour de la balade, il lui est demandé de prévenir l'organisation de ce changement et de faire parvenir les documents requis (acquisitions assurances, etc)**
- Seront autorisés pour cette balade, les véhicules deux roues, tricycles triporteurs, cycle-ars à caractère ancien avant 1970.
- **En cas de panne, à l'arrivée des véhicules d'assistances ; le participant ne sera pas autorisé à réparer. Il devra, par conséquent, procéder avec l'assistance au chargement de son véhicule sans attente et ce pour le bon déroulement de l'organisation. Celui-ci s'y oppose, l'assistance continuera son chemin, aussi le participant sera considéré en dehors de la manifestation et de ce fait nous déclinons toutes responsabilités.**
- Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour les faits dû à l'organisation ou au déroulement des épreuves.
- Par le fait de son inscription, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours envers les organisateurs pour les faits dû à l'organisation ou au déroulement de l'épreuve.
- Il est interdit par conséquent, de porter les contestations devant les juridictions civiles commerciales et correctionnelles.
- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification dictée par des raisons de force majeure ou de sécurité.
- **Pour des raisons d'organisation, ne seront prises en compte les inscriptions remplies correctement, datées et signées suivi du règlement.**
- ✓ **Chèque à l'ordre des CAMBOUILLES TOURANGEAUX**
- ✓ **Bulletin d'engagement, accompagné de votre attestation d'assurance et permis de conduire**

XXVIIe Balade motos

Anciennes

Les Cambouilles Tourangeaux



Dimanche 26 MAI 2024

Renseignements :

Mr Emile CARTA : 06/71/72/10/01 *Famille.carta@orange.fr*
Mr Jean-Claude JAHAN : 06/80/52/28/41 *jahan@laposte.net*
Mme Patricia LEON : 06/76/27/57/57 *leon.james@5box.fr*
Mr Bertrand GEOFFROY DU COUDRET : 06/86/21/21/10

Envoyer vos Bulletins d'inscription aux :

M. Emile Carta 13, "LE HAUT BRY" 37260 Villepoussie

M^{me} LEON Patricia 29 route de Nazzières 37130 Cing Hous La Rile

PROGRAMME

Conducteur :

7h30 - Accueil des participants

8h45 - Départ de BRIZAY 37 (Pot de
suivre: Salle Polyvalente (grand Parkring) (L'île Boucard)

10h30 - Pause

11h15 - La Balde continue

13h00 - Repas à BRIZAY 37

15h00 - Départ Balade de l'après-midi

16h00 - Pause

17h00 - Arrivée à BRIZAY 37

Pot de l'amitié



Attention si balade interrompue quelques

soit le motif, y compris panne, le repas

sera à votre charge.

Envoyer vos Bulletins d'inscription aux :

M. EMILE CARITA 13 "LE HAUT BRY" 37260 Villeperdue

M^{me} LEON PATRICIA 29 route de Magières 37130 CINTHARS LA PILE

M^{me} Jean-Claude JAHAN "LA RICHAUDERIE" 37260 MONTS
N°42

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tel :/...../..... Mail :@.....

N° permis de conduire :

Compagnie d'assurance : N° Contrat :

Véhicule Avant 1970 :

Marque : Type :

Année : cylindrée :

Immat : Carrosserie : Solo/Side-car/Tripporteur

❖ Rayée les mentions inutiles

Club représenté :

Il est demandé à chaque participant d'avoir sur lui les papiers réglementaires, son permis de conduire, la carte grise et l'assurance du véhicule Utilisé le jour de la balade.

Veillez nous retourner le document dûment rempli, signé, accompagné des documents demandés, ainsi que votre règlement le remboursement sera effectué que sur présentation médicale).

Personne non adhérente : 33EuroSX.....
Enfant (-12 ans) : 12EuroSX.....

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et d'en respecter les consignes. Signer « Lu et approuvé »
A : :le.....